

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Yves BIGOT, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 20/10/2023

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG),

Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY

**DELIBERATION 69/2023 : CONTRATS D'ASSURANCE – RESULTATS DE
LA CONSULTATION**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, la fin prochaine des contrats d'assurance soit au 31/12/2023 concernant les lots suivants :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 5 : assurance des prestations statutaires

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la préparation et la consultation d'un nouveau marché public a été confié en début d'année au cabinet ARIMA consultants. Conformément aux articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée pour une prise d'effet des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2024, pour une durée maximale de cinq ans résiliable annuellement par les deux parties sous réserve du respect d'un préavis de six mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Le cahier des charges porte sur un contrat alloti en cinq lots :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
 Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
 Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
 Lot 5 : assurance des prestations statutaires

Les critères d'appréciation des offres étaient notés comme indiqué ci-après :

Pour les lots N°1 à 4 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot N°5 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30
2- Prix	40
3- Assistance technique	30

Pour l'ensemble des lots, les échelles de notation des sous-critères de la valeur technique sont les suivantes :

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Éloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : se rapprochant
Entre 5 et 6 : différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : éloignée
Entre 1 et 2 : très éloignée

Assistance technique :

Les échelles de notation des sous-critères sont les suivantes :

Grille de notation sur 5
5 : Très bien
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Moyen
1 : Insuffisant

Grille de notation sur 10
10 : Très bien
Entre 7 et 9 : Bien
Entre 5 et 6 : Assez bien
Entre 3 et 4 : Moyen
Entre 1 et 2 : Insuffisant

Monsieur Le Maire donne lecture de l'analyse du cabinet ARIMA consultants, et propose au Conseil Municipal de retenir la compagnie d'assurance considérée présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, par lot.

Vu la synthèse du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ARIMA consultants,

Commune de Saint-Broladre
 Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
 02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Vu le code des assurances,
Vu le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la durée des contrats d'assurance avec d'effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans, résiliable annuellement par les parties,**
- **APPROUVE les offres apparaissant comme économiquement les plus avantageuses, comme suit :**

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : GROUPAMA, pour une prime annuelle de 7 105.11 € TTC pour une superficie de bâtiment déclaré à la souscription du contrat de 6 127 m², avec une franchise de 500 €.

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL, pour une prime annuelle de 2 798.46 € TTC (responsabilité civile – franchise : néant / protection juridique – seuil d'intervention : 500 €)

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes : SMACL, pour une prime annuelle de 1 250.23 € TTC, sans franchise

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL, pour une prime annuelle de 130.22 € TTC (seuil d'intervention : néant)

Lot 5 : assurance des prestations statutaires : GROUPAMA, pour une prime annuelle de 13 046.10 € TTC (agents IRCANTEC ET CNRACL, charges comprises, décès, accident du travail, maladie imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité, adoption, paternité, congé de maladie ordinaire, franchise de 10 jours)

- **PRECISE que les primes des contrats d'assurance sont révisibles conformément au code des assurances et aux pièces contractuelles du marché**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 30 octobre 2023
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 octobre 2023
Le Maire
Jean-François GOBICHON

La Secrétaire de Séance
Chantal GLE



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh



Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 035-213502594-20231025-DELIB692023-DE